



## **Politique municipale en matière de cours et préaux scolaires**

### **Rapport-préavis 2023/14**

Synthèse des principes.

#### **1. Axe 1 : Clarifier le statut des préaux**

- communiquer les directives règlementaires ;
- élaborer un plan de communication concerté à plusieurs niveaux afin d'informer la population lausannoise de la nouvelle politique municipale.

#### **2. Axe 2 : Repenser l'aménagement des préaux scolaires**

##### **2.1 Spatialité**

- créer des sous-espaces, diversifier les usages et les ambiances, notamment pour éviter l'appropriation genrée et/ou par certains groupes d'âge ;
- dédier un maximum d'espace extérieur à l'usage des enfants ;
- apporter un soin particulier au traitement des limites spatiales et à leur définition ;
- penser la position des sous-espaces en tenant compte du confort sonore des usager.ère.s et des riverain.e.s.

##### **2.2 Equipements et aménagements**

- mettre en place du mobilier, simple et polyvalent, adapté tant à l'âge et aux besoins des enfants qu'aux attentes d'un public plus diversifié (école, parascolaire, quartier) ;
- assurer une présence optimale d'équipements ludiques et sportifs diversifiés, favorisant le mouvement pour toutes et tous ;
- diversifier l'offre proposée en termes de jeux (polyvalents, collectifs, non genrés...) en proposant des supports adaptés aux capacités de chaque tranche d'âge des enfants ;
- privilégier des aménagements de jeux et d'installations ayant une faible empreinte sur l'environnement ;
- installer des équipements adaptés aux lieux et aux besoins des différents usagers tels que des éclairages, des poubelles, des fontaines ;
- diminuer les places de parc afin d'optimiser les espaces à disposition et en prévoir pour ranger les moyens de transport actifs des élèves et des professionnel-le-s de de l'école pour encourager la mobilité douce;

- conférer un caractère évolutif et modulable aux aménagements afin de pouvoir tenir compte des besoins de l'école et du quartier qui sont en constante évolution. Des aménagements tests ou transitoires pourraient être mis en place.

### **2.3 Signalétique**

Concevoir et mettre en place une signalétique claire et harmonisée à l'échelle des différents sites scolaires

## **3. Axe 3 : Valoriser et végétaliser les préaux scolaires**

### **3.1 Arborisation**

- atteindre 50% de couverture végétale pour chaque préau (surface de canopée) à 15 ans ;
- planter des essences diversifiées d'arbres adaptés au réchauffement climatique de manière échelonnée pour anticiper le renouvellement de l'arborisation ;
- mettre en place des conditions de plantation optimales (qualité de sol et espace de plantation) ;
- diversifier les strates (arborée, arbustive, herbacée, végétation verticale, etc.) ;
- penser systématiquement à des alternatives si la nature du sous-sol ne permet pas de planter des arbres ou de la végétation ordinaire.

### **3.2 Surfaces**

- atteindre un minimum de 60% de surface perméable (dont 1/3 de surface verte) d'ici à 2040;
- favoriser les revêtements naturels, non carbonés et locaux (alternatives à l'enrobé bitumineux) et mettre en place des surfaces vertes (prairie, gazon, gazon stabilisé, massif arbustif, etc.), notamment des surfaces favorables au développement de la biodiversité et prenant en compte la notion d'albédo ;
- sensibiliser et informer les utilisateur·trice·s au sujet des nouveaux revêtements ;
- maintenir des seuils devant les entrées (béton, dallage, pavé, enrobé) et délimiter les revêtements salissants pour faciliter l'entretien des bâtiments ;
- intégrer la gestion des eaux à la parcelle en favorisant l'infiltration puis la rétention in-situ. Considérer l'eau comme une ressource, notamment pour la végétation, et non comme une contrainte ;
- anticiper la position des chambres de récolte des eaux afin de faciliter leur entretien ;

### **3.3 Aménagements verts dans les préaux**

- encourager l'utilisation de la nature comme support d'apprentissage en se référant aux dossiers pédagogiques à disposition ;
- encadrer et accompagner la mise en place d'installations de jardinage pédagogique.

### **4. Axe 4 : Encourager la participation citoyenne**

- mettre en place un groupe de travail interdisciplinaire pour chaque projet d'aménagement
- définir clairement et de manière transparente les objectifs, les enjeux et le budget du projet, ainsi que la marge de manœuvre de chaque partie prenante.
- adapter les méthodes participatives, non seulement aux enfants mais également aux jeunes et aux divers acteurs et actrices impliqué·e·s, en veillant à la représentation des genres et des âges.
- s'appuyer sur les acteurs relais dans les quartiers.
- informer et communiquer régulièrement tout au long du projet.
- évaluer le projet en recueillant les avis et les expériences une fois que le nouveau préau est réalisé et pratiqué.